

aussi énoncer de façon plus claire sa politique sur l'utilisation des chalutiers-usines-congélateurs, eu égard aux espèces et stocks sous-exploités.

- (21) Que le gouvernement fédéral augmente son aide technique et financière à la mise en valeur des ressources halieutiques sous-exploitées par le truchement de ses programmes de développement régional. Pour l'exploitation de nouvelles pêches, on devrait accorder la priorité aux Canadiens qui sont déjà actifs au sein de l'industrie, dans la pêche ou la transformation, ainsi que dans des secteurs connexes. Les entreprises de pêche hauturière disposant d'allocations qu'elles n'ont pu exploiter au cours d'une certaine période devraient être forcées de libérer leurs contingents non utilisés à l'intention d'autres exploitants désireux d'en profiter.
- (22) Que les gouvernements fédéral et provinciaux rehaussent l'aide aux petites sociétés qui souhaitent diversifier leur production et réduire leur dépendance à l'égard des marchés uniques. Le ministère des Affaires extérieures, conjointement avec le ministère des Pêches et des Océans, devrait procéder à une évaluation trimestrielle des marchés d'exportation des produits de la mer, en vue d'aider l'industrie à établir des plans de commercialisation adaptés à chaque pays. L'évaluation devrait comporter une analyse comparative de l'industrie canadienne et de ses principaux concurrents.
- (23) Que le gouvernement et l'industrie reconsidèrent sérieusement la possibilité d'établir la Commission de la commercialisation et les Conseils de commercialisations de produits dont il est question dans le rapport du Groupe d'étude des pêches de l'Atlantique.
- (24) Que le ministère des Affaires extérieures, en collaboration avec les autres ministères fédéraux et provinciaux, entretiennent des relations plus étroites avec les producteurs de poisson de la côte est. Le Ministère devrait accorder une plus grande importance au poisson dans son programme de développement des marchés d'exportation.
- (25) Que le gouvernement fédéral commande une étude générale sur l'importance, la nature et les possibilités du marché canadien du poisson et des fruits de la mer. Le document devrait comporter une analyse des quantités de poisson comestible et entier consommées par chaque habitant, selon l'espèce, la forme du produit et le pays d'origine. L'étude devrait être périodiquement mise à jour et diffusée dans l'industrie de la pêche canadienne.
- (26) Que le gouvernement encourage les producteurs de la côte est à coopérer pour créer un système de distribution plus efficace sur le marché intérieur canadien.
- (27) Que le Canada songe à donner plus d'importance au poisson dans ses programmes d'aide alimentaire.
- (28) Que l'État fournisse l'appui financier nécessaire pour aider les petites et moyennes usines à se doter de l'équipement voulu pour mettre sur le marché des produits valorisés.
- (29) Que la recherche et le développement concernant la production de surimi soient stimulés et financés conjointement par l'État et l'industrie. Le gouvernement